



Nouvelles du conseil du 16 décembre 2019

Bureau de vote

Pour les votations fédérales et cantonales du 9 février 2020, le bureau de vote local a été formé comme suit : présidente, Agata Klepczuk ; secrétaire, Stéphane Schranz ; membres, Gilles Oppliger, Alexia Rochat, Martial Perrenoud, Carmela Peter ; remplaçants, Marta Parra, David Prysi, Sarah Perotto, Cédric Rottet.

Calendrier établi

Dans sa dernière séance de l'année, tenue lundi soir, le Conseil municipal a notamment établi le calendrier 2020 de ses réunions. Il a pris connaissance également du calendrier des manifestations publiques agendées l'année prochaine dans la commune.

Bonne nouvelle

Les autorités annoncent avec satisfaction que la Préfecture du Jura bernois a délivré tout récemment le permis de construire pour le projet d'agrandissement de la Coop.

Mandat attribué

C'est au bureau d'ingénieurs civils GVH, établi notamment à Tramelan et Saint-Imier, que le Conseil municipal a confié le mandat de planifier la viabilisation du secteur Rond-Clos. Cette étude a été devisée à quelque 29 000 francs.

Les PRCSU...

L'Exécutif communal a mis au net lundi un arrêté municipal concernant l'organe communal (OCne) responsable en cas de catastrophes ou autres événements exceptionnels. Ce texte précise que les PRCSU (personnes responsables lors de catastrophes et de situations d'urgence) sont au moins le maire (ou le responsable de la sécurité publique), ainsi que l'administrateur des finances municipales (ou le responsable du dicastère éponyme). Lors de situations telles que citées, ces PRCSU disposent de la même compétence financière que le Conseil communal, à savoir un maximum de 100 000 francs.

Le merci du maire

En cette fin d'année, le maire, René Rimaz, tient à adresser ses sincères remerciements à toutes les personnes qui s'engagent pour la commune, au sein de commissions notamment, mais également par l'entremise de leur commerce, de leur entreprise ou d'une société locale, qui tous contribuent directement à faire vivre le village.

René Rimaz présente, à toute la population de Sonceboz-Sombeval, ses meilleurs vœux pour une année 2020 riche de joie et de satisfactions.

Un soutien bienvenu

Grâce à la vigilance de l'administrateur des finances, Vincent Viret, qui a fait la demande ad hoc auprès de la DIP (Direction cantonale de l'instruction publique), la Commune touchera pour cette année une contribution supplémentaire de quelque 140 000 francs, au titre de la participation cantonale aux coûts des écoles.

Cette contribution est inscrite dans la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges ; elle est destinée aux communes présentant un taux élevé d'écoliers, et qui donc doivent assumer des coûts de plus de 400 francs par habitant, pour la part communale au traitement des enseignants. La différence, entre ce maximum de 400 francs et le montant effectivement payé, est subventionnée à raison de 70 pour cent par l'Etat cantonal.

Notre commune aura payé en 2019 un montant de 502 francs 22 par habitant.

Nettoyer, ou payer...

Il est rappelé à tous les habitants de la commune que quiconque souille une route communale est tenu de procéder rapidement à son nettoyage. Les agriculteurs, en particulier, sont avertis officiellement que désormais, si des rues ou autres chemins sont souillés, les services techniques procéderont à leur nettoyage, au moyen de la balayeuse communale ; les frais de personnel et de machine seront ensuite facturés à l'auteur des salissures.

Cette obligation de nettoyage, ainsi que la responsabilité de ses coûts, sont inscrites dans la Loi cantonale bernoise sur les routes du 4 juin 2008, à ses articles 67 et 88.

Les autorités tiennent à souligner que ces dispositions ne visent nullement à entraver les travaux agricoles, ni à ajouter des charges supplémentaires aux travailleurs du secteur primaire. Elles répondent à des impératifs pratiques importants : lors de précipitations, les souillures laissées sur les chaussées sont dirigées vers les dépotoirs et obstruent ensuite les canalisations. Or le débouchage de ces dernières est particulièrement onéreux, qui doit être confié à des spécialistes.



Les rues communales ne doivent pas demeurer dans cet état, qui fait courir des risques aux canalisations